



Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice



Transfèrement de Duch à la prison de Kandal

Kaing Guek Eav, alias Duch, a été transféré à la prison d'État de Kandal ce 6 juin. C'est dans cet établissement que la première personne à être condamnée par les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) purgera sa peine. Ce transfèrement marque la fin du mandat des CETC dans le cadre du dossier n° 001.

Condamné à la réclusion à perpétuité en février 2012, l'ancien directeur de la prison de sécurité S-21 était d'abord resté sous la garde du centre de détention des CETC. Les procureurs, chargés de veiller à l'exécution de sa peine, devaient s'assurer qu'il n'avait plus de rôle à jouer dans le deuxième dossier de la juridiction et qu'une prison adéquate était disponible au sein du système pénitentiaire cambodgien.

Les procureurs ont évalué à deux reprises la prison provinciale de Kandal, en juin 2012 et en juin 2013, et y ont inspecté le quartier que le Ministère de l'intérieur destinait à Duch. Avant de demander le transfèrement à la fin mai, ils ont également obtenu l'assurance du Ministère, et plus particulièrement de son

Département général des prisons, que le lieu et les conditions d'emprisonnement de Duch ne seraient à aucun moment modifiées à son détriment.

Duch fut le premier détenu à franchir les grilles des CETC, lorsqu'il y fut amené de la prison militaire de Phnom Penh en juillet 2007. Il allait passer près de six ans entre les murs du centre de détention des CETC, d'abord comme détenu, ensuite comme prisonnier. Passé en jugement en 2009 et déclaré coupable de crimes contre l'humanité et de violations graves des Conventions de Genève de 1949, il a été condamné à 35 années d'emprisonnement par la Chambre de première instance en 2010. La Chambre de la Cour suprême remplacera ensuite cette peine par la réclusion à perpétuité.

Après son transfèrement, le centre de détention des CETC abrite encore deux accusés, Nuon Chea et Khieu Samphan, dont les procès pour génocide, crimes contre l'humanité et violations graves des Conventions de Genève de 1949 se tiennent actuellement devant la Chambre de première instance.

Voir le survol du dossier n° 001 en page 2

Dans ce numéro

2-3 Nouvelles et commentaires

4-5 Dans le prétoire

6 Sensibilisation et partenariat

7 En coulisses

8-9 Activités judiciaires

10 Décisions et audiences

11 Calendrier des activités de sensibilisation

12 Contact